



Je suis impacté  
par la COVID-19  
et j'ai besoin  
de financement

## LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Prêt



#### Quel est le montant de l'aide ?

25 % du chiffre d'affaires 2019 constaté, ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019.



#### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise, à l'exception de certaines sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit ou sociétés de financement.



#### 1 Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020 pour l'octroi.



#### Quelques mots sur le dispositif

Le Gouvernement met en œuvre ce dispositif exceptionnel de garanties pour soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. L'entreprise pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans avec un différé d'amortissement d'un an. La quotité de la garantie et le prix diffère selon la taille de l'entreprise :

Pour les PME (moins de 250 salariés et moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 43 millions d'euros de bilan), la quotité garantie est de 90% et le prix de la garantie 0,25% la première année ;

Pour les ETI (moins de 5 000 salariés et moins de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires), la quotité garantie est de 90% et le prix de la garantie est de 0,5% la première année ;

Pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés ou plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires), la quotité garantie est de 80% si le chiffre d'affaires est inférieur à 5 milliards d'euros et de 70% sinon, et le prix de la garantie est de 0,5% la première année.

Dans le cas d'entreprises appartenant à un groupe, la quotité et la tarification de la garantie de l'Etat au titre du PGE est ainsi déterminée pour l'ensemble du groupe, et s'applique à toutes les entreprises du groupe qui pourront faire une demande de PGE.



### QUI CONTACTER ?

Votre conseiller bancaire

#### Pour en savoir +

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/guide/fr/tout-savoir-sur-les-pret-garantis-par-letat-LC7eFOwpBT/Steps/28920>



## LES AVANCES REMBOURSABLES

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Prêt



#### Quel est le montant de l'aide ?

Pour les avances remboursables : 800 000 euros dans la limite de 25% du chiffre d'affaires 2019 ou du dernier exercice clos, deux fois la masse salariale France 2019 pour les entreprises innovantes et la masse salariale France sur les deux dernières années d'activité pour les entreprises créées depuis le 1er janvier 2019, hors cotisations.

Pour les prêts à taux bonifiés : montant maximal de 25% du chiffre d'affaires 2019 ou du dernier exercice clos, deux fois la masse salariale France 2019 pour les entreprises innovantes et la masse salariale France sur les deux dernières années d'activité pour les entreprises créées depuis le 1er janvier 2019, hors cotisations.



#### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les PME hors micro-entreprises et les ETI.



#### Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020.



#### Quelques mots sur le dispositif

Les prêts ou avances remboursables sont activés à l'initiative des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et ont vocation à être utilisés de façon subsidiaire aux dispositifs de masse lorsque ceux-ci ne permettent pas le retournement de l'entreprise. Le dispositif est doté de 500 M€.

### QUI CONTACTER ?



Votre CODEFI ou votre Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP).

### Pour en savoir +

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Fiche-Avances-remboursables.pdf>

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/guide/fr/je-nai-pas-acces-aux-pge-comment-obtenir-un-financement-pour-faire-face-a-mes-besoins-de-tresorerie-SLPOA9MiuC/Steps/58517>



## LE FONDS DE RENFORCEMENT DES PME (FRPME)

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Financement du haut de bilan / quasi fonds propres.

### Quel est le montant de l'investissement ?

De 500 000 euros à 5 millions d'euros, principalement en obligations à bons de souscription d'actions (OBSA).

### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les PME ou petites ETI industrielles fragilisées par la Covid-19, réalisant au moins 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### Quelques mots sur le dispositif

Dans le cadre du plan de soutien aux entreprises, l'Etat et Bpifrance accompagnent les PME dont l'activité est impactée par la Covid-19. Le Fonds de Renforcement des PME (FRPME), doté d'environ 100 millions d'euros, est souscrit par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et Bpifrance pour accompagner les entreprises dans leur redéploiement.

### QUI CONTACTER ?



Votre conseiller Bpifrance :  
[www.bpifrance.fr/contactez-nous](http://www.bpifrance.fr/contactez-nous)

Pour en savoir +

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Participation-au-capital/Fonds-d-investissement-generalistes/France-Investissement-Regions>



## LE FONDS AVENIR AUTOMOBILE 2

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Fonds d'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres



### Quelle est la capacité totale d'investissement disponible ?

600 millions d'euros (Bpifrance, Renault et PSA)



### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les sous-traitants automobiles de toute taille.



### Quelques mots sur le dispositif

Ces capacités d'investissements permettront de lancer des projets de croissance, d'innovation, de diversification, de consolidation et de retournement. L'objectif est de financer les sous-traitants à faire face à la crise et de soutenir l'émergence de futurs leaders à l'échelle européenne ou internationale sur les technologies clés de l'automobile du futur, connectée et décarbonée.

### QUI CONTACTER ?



Votre référent automobile en DIRECCTE ou l'équipe Fonds Avenir Automobile de Bpifrance (contact-faa@bpifrance.fr)

### Pour en savoir +

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/covid19-soutien-entreprises/DP-Plan\\_soutien\\_automobile26052020.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/DP-Plan_soutien_automobile26052020.pdf)

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/guide/fr/je-souhaite-alerter-les-services-de-letat-sur-les-impacts-pour-mon-entreprise-de-la-situation-du-secteur-automobile-qui-contacter-pQu6eMjpVX/Steps/29838>



## LE FONDS D'INVESTISSEMENT AÉRO - ACE AÉRO PARTENAIRES

QUEL TYPE D'AIDE ?

Fonds d'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres



### Quelle est la capacité totale d'investissement disponible ?

630 millions d'euros (Etat, Airbus, Safran, Dassault et Thales), et à terme (fin 2020) 1 milliard d'euros.



### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les PME et ETI de la filière aéronautique.



### Quelques mots sur le dispositif

Mis en place à l'initiative des principales entreprises du secteur, en complément des mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour répondre aux besoins immédiats en trésorerie des entreprises, ce fonds d'investissement vise à financer les entreprises disposant des produits et technologies clés pour l'avenir de la filière aéronautique et éventuellement à les accompagner dans des projets de fusion, d'acquisition, de réorganisation ou de refinancement et de restructuration de bilan.



### QUI CONTACTER ?

Votre correspondant aéronautique en  
DIRECCTE

Pour en savoir +

[https://minefi.hosting.augure.com/Augure\\_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=94C9F4D9-0CB4-4D85-9026-7801E5E7F1E7&filename=2196%20DP%20-%20Plan%20de%20soutien%20%C3%A0%20l%27a%C3%A9ronautique.pdf](https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=94C9F4D9-0CB4-4D85-9026-7801E5E7F1E7&filename=2196%20DP%20-%20Plan%20de%20soutien%20%C3%A0%20l%27a%C3%A9ronautique.pdf)

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/guide/fr/quelles-sont-les-mesures-mises-en-place-pour-la-filiere-aeronautique-iK4QpokQal/Steps/51131>



# LES FONDS ET DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE DROIT COMMUN

## QUEL TYPE D'AIDE ?

Aides diverses

### **Quel est le montant de l'aide ?**

Chaque région pilote son propre plan d'action. La région Sud, par exemple, propose un prêt dédié aux TPE et PME de 3 000 à 10 000€, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum. Les Hauts-de-France ont déployé un plan d'urgence COVID 19 de 50 M€ en faveur des commerçants, artisans et entreprises régionales. La région Grand-Est propose un abondement du dispositif « Prêt Rebond », pour monter jusqu'à 75M€ de financement disponible au sein de Bpifrance, soit 150M€ accessibles pour les entreprises.

### **Quelles structures peuvent en bénéficier ?**

Les entreprises de toute taille et tout secteur.

### **Quelques mots sur le dispositif**

Les Régions ont mis en place des mesures spécifiques qui complètent celles proposées par l'Etat et ses opérateurs.

	<b>QUI CONTACTER ?</b> Votre CCI, CMA ou CA votre expert-comptable et vos points de contact en régions.
--	--

Pour en savoir +

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/fr/contacts-regionaux-8871>

<http://regions-france.org/>



## LE MODULE DE CONSEIL CASH BFR

**QUEL TYPE D'AIDE ?** **Accompagnement – Mission de conseil**

### **Quel est le montant de l'aide?**

Bpifrance et l'Etat financent 50% des coûts de la mission de conseil.

### **Quelles structures peuvent en bénéficier ?**

Les PME clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne, à partir de 5 M€ de chiffres d'affaires au 31/12/2019, employant au minimum 10 salariés. Ou bien, toute entreprise industrielle ou entreprise disposant de biens d'équipements et de stocks dont une part du personnel exerce une activité opérationnelle assimilable à de la production et/ou de la logistique. A l'exclusion des entreprises en difficulté.

### **1 Jusqu'à quand ?**

Dans la limite des financements disponibles.

### **Quelques mots sur le dispositif**

Le module Cash BFR, opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un des consultants indépendants du vivier Bpifrance, permet de faire le point sur les comptes et de dresser le plan d'actions qui remobilise les équipes. Les équipes de l'entreprise seront mobilisées 10 journées sur 8 à 10 semaines, pour collecter et analyser des informations clés existantes (bilan, trésorerie, etc.), réaliser des entretiens internes (5 à 8) avec les principales fonctions concernées, effectuer des observations sur site et animer des ateliers de travail : performance opérationnelle, réduction des coûts, priorisation commerciale...

Livrables :

- Une restitution des ateliers menés, de l'ensemble des leviers identifiés, et des principales recommandations
- Un tableau de synthèse des actions sur la trésorerie court, moyen et long terme (€)
- Un tableau de synthèse des gains opérationnels et commerciaux identifiés (€/an)
- Un plan d'actions opérationnel avec pilotes internes, principaux jalons et délais

### **QUI CONTACTER ?**



Contactez Bpifrance dans <https://www.bpifrance.fr/>  
Contactez-nous ou l'interlocuteur Bpifrance habituel de l'entreprise



## LE MODULE DE CONSEIL ACTION CASH

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Accompagnement – Mission de conseil



#### Quel est le montant de l'aide?

L'Etat et Bpifrance financent à hauteur de 78% les coûts de la mission.



#### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les PME clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne, employant au minimum 10 salariés, ou bien ETI clientes ou non clientes de Bpifrance. A l'exclusion des entreprises en difficulté.



#### Jusqu'à quand ?

Dans la limite des financements disponibles.



#### Quelques mots sur le dispositif

Pour gérer les tensions sur la trésorerie, le module Action Cash opéré par le binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un des consultants indépendants du vivier Bpifrance, permet de cartographier immédiatement des solutions pour la reconstituer.



### QUI CONTACTER ?

<https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous> ou l'interlocuteur Bpifrance habituel de l'entreprise.